

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 MARS 2025 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mars 2025 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. CPTAQ - dossier du mois (0555-82-0274)

Administration

5. Correspondances
6. Lettre de la Ministre des Affaires municipales - Octroi de contrats municipaux
7. Publication du nombre de postes pour lesquels une autre langue que le français est exigé ou souhaitable
8. Rapport sur l'application de la procédure de traitement des plaintes – langue française
9. Résolution de correction – offre de service de JardinPro pour l'entretien paysager 2025 – corriger le montant avec le rabais de fidélité
10. Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François – Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre
11. Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François – La communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
12. Élection du préfet de la MRC du Val-Saint-François par suffrage universel – position du Canton de Melbourne
13. Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
14. Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes - représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité

- 15. Mai - Mois de l'arbre et des forêts
- 16. Distribution de compost
- 17. Programme de reboisement social
- 18. Achat de chaises empilables en vinyle
- 19. Demande d'autorisation – projets du Marché Champêtre pour la saison 2025
- 20. Demande de commandite pour les tables fermières 2025 du Marché Champêtre
- 21. Dons & publicités (Société Saint-Patrick, Patrimoine Cleveland, 12 heures de hockey, Journal Actualités-L'Étincelle)

Voirie

- 22. Offre de service - fauchage des abords des chemins
- 23. Offre de service - fauchage / débroussaillage de toutes les glissières
- 24. Offre de service - débroussaillage
- 25. Service de niveleuse

Sécurité publique

- 26. Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie 2024

Factures

- 27. Factures/Bills

Varia

- 28. Déneigement futur du chemin de la Vallée de Melbourne

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2025-03-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Sean Boersen que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2025-03-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 février 2025;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 3 février 2025.

Période de questions : 2025-03-03, 3 Le maire demande aux deux observateurs présents s'ils désirent poser une question au Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne. Comme personne ne désire se prévaloir de cette période de questions, le maire appelle le prochain point à l'ordre du jour.

CPTAQ – dossier du mois : 2025-03-03 La correspondance relative aux dossiers du mois (0555-82-0274) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2025-03-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 4 février au 3 mars 2025, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Lettre de la Ministre des Affaires municipales – Octroi de contrats municipaux : 2025-03-03 Une correspondance relative à l'importance d'agir ensemble afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes dans l'éventualité de l'imposition de tarifs par le gouvernement des États-Unis, a été déposée et expliqué par la directrice générale et greffière-trésorière. La Ministre rappelle aux municipalités les moyens mis à leurs dispositions afin de favoriser l'achat local, régional, provincial et même canadien.

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est

exigé ou souhaitable au 31 décembre 2024 : 2025-03-03 En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité du Canton de Melbourne est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0
3. Effectif total de la Municipalité du Canton de Melbourne à la date de fin d'année financière : 4

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que la publication de cette information sera publiée sur le site Internet avant le 31 mars 2025.

Rapport sur le nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue dans la Charte de la langue française : 2025-03-03 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas eu de plaintes reçues ou traitées pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

Résolution de correction – offre de service de JardinPro pour l'entretien paysager 2025 – prendre le montant avec le rabais de fidélité : 2025-03-03, 4 **Attendu qu'**avec la résolution numéro 2025-01-13, 12 la municipalité avait accepté l'offre de la compagnie JardinPro relativement à l'entretien paysager 2025;

Attendu que la résolution aurait dû se lire 8 142,98 \$ plus taxes au lieu de 8 918,50 \$ car il y avait un rabais de fidélité de 775,52 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité d'autoriser la correction pour prendre en considération le rabais de fidélité.

Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre : 2025-03-03, 5 **Considérant que** plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Considérant que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Considérant que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

Considérant que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

Considérant que par ailleurs que le financement promis aux MRC ayant changé de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright et appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité :

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Richmond monsieur André Bachand;

De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC du Val-Saint-François.

Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François - Transmission de la résolution numéro CM-473-12-24 ayant pour sujet la communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement : 2025-03-03, 6 **Considérant que** la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33; projet de loi numéro 39, ci-après la « Loi ») a modifié la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que l'une de ces modifications vise à aviser un propriétaire, lorsque l'atteinte à son droit de propriété est réputée justifiée conformément aux articles 245 alinéa 3 et 245.1;

Considérant que l'article 245.1 se lit comme suit :

« 245.1 Le secrétaire de la municipalité ou de l'organisme compétent transmet, dans les trois mois de la date de l'entrée en vigueur d'un acte visé au troisième alinéa de l'article 245, un avis au propriétaire de tout immeuble concerné par cet acte. Il dépose au conseil le plus tôt possible un rapport attestant de ces transmissions; »

Considérant que la mise en œuvre de notre Plan régional des milieux humides et hydriques nécessite l'instauration d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection des milieux humides et hydriques de notre territoire et que ce dernier nécessite d'envoyer un avis aux propriétaires affectés;

Considérant que ce RCI va concerner environ 3 000 propriétés sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant que la MRC dispose de plusieurs façons pour aviser un propriétaire, notamment par avis public, par courrier, par courrier recommandé ou par huissier;

Considérant que ni la loi ni les débats parlementaires n'exigent une forme précise;

Considérant que la MRC considère que le législateur n'imposerait pas un fardeau fiscal déraisonnable à la MRC;

Considérant que les frais occasionnés par un envoi par courrier recommandé ou par huissier sont déraisonnables;

Considérant que les municipalités devraient également effectuer les mêmes démarches d'envoi après avoir intégré les normes du RCI dans leurs règlements d'urbanisme;

Considérant que les MRC et les municipalités ont le devoir de faire une saine gestion de l'argent public;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que les moyens de communication utilisés avec les propriétaires d'immeubles favorisent la diffusion d'informations et les échanges;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la publication d'avis concernant l'entrée en vigueur d'actes municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité :

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de confirmer la forme que doit prendre l'avis au propriétaire, soit par avis public;

De demander que l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit modifié, afin de respecter les capacités financières et les ressources des MRC et des municipalités, dans le but de préciser que l'avis au propriétaire doit se faire par avis public;

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

De transmettre la présente résolution à l'UMQ, à la FQM, à la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François.

Élection du préfet de la MRC du Val-Saint-François par suffrage universel – position du Canton de Melbourne : 2025-03-03, 7
Attendu que la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;

Attendu que le conseil a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence;

Attendu que le conseil a discuté des avantages et inconvénients de chacun des modes de scrutin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité :

D'informer la MRC du Val-Saint-François que la Municipalité du Canton de Melbourne n'est pas favorable à l'élection du préfet au suffrage universel, pour les raisons suivantes :

- le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités (salaire, tenue d'élections, etc.);
- l'absence d'expertise d'un préfet élu au suffrage universel concernant la réalité, la dynamique et les enjeux locaux et régionaux des municipalités contrairement à un préfet élu au sein des autres maires;
- la possibilité de ne pas pouvoir revenir en arrière (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée);

De transmettre la présente résolution à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes : 2025-03-03, 8
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a préparé une liste des adresses et des relevés de taxes de toutes les personnes présentant un solde en souffrance de plus de 100 \$ envers la Municipalité selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve la liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière concernant les personnes présentant un solde en souffrance envers la Municipalité;

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité à la MRC du Val-Saint-François pour défaut de paiement de taxes, si ces comptes ne sont pas payés d'ici le 14 mars 2025, selon la liste déposée.

Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes - mandat pour enchérir : 2025-03-03, 9 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne mandate le maire, M. James Johnston, ou si nécessaire, le maire suppléant, comme représentant de la Municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la Municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 12 juin 2025 à 10h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

Le mois de l'arbre et des forêts : 2025-03-03, 10 **Attendu que** le mois de mai est celui de l'arbre et des forêts;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec, offre gracieusement des arbres aux écoles, aux municipalités et aux organismes lors de leurs activités;

Attendu que les activités devraient sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, permettre à la population d'acquérir les connaissances et les soins que nécessitent les arbres et d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise une demande de **300** arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec; que l'employé municipal doit aller chercher les plants à l'endroit de distribution; que la Municipalité tiendra une demi-journée spéciale le samedi 17 mai prochain, entre 9 h et 11 h 30 pour permettre aux citoyens d'obtenir gratuitement des arbres.

Distribution de compost lors de la journée de l'arbre : 2025-03-03, 11 **Attendu qu'**une journée de l'arbre est organisée le samedi 17 mai entre 9 h et 11 h 30;

Attendu qu'une activité de distribution de compost, organisée lors de la distribution d'arbres, serait complémentaire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la distribution de compost lors de l'activité dans le cadre de la journée de l'arbre; que les citoyens soient invités à apporter des sacs ou des seaux pour transporter le compost disponible durant la demi-journée de la distribution des arbres.

Programme de reboisement social : 2025-03-03, 12 **Attendu que** la municipalité a un projet de reboisement sur les lots appartenant à la municipalité, ainsi que l'ajout d'arbres ou d'arbustes dans les parcs municipaux;

Attendu que la municipalité souhaite profiter du programme de reboisement social de l'Arbre-Évolution, une coop de solidarité qui favorise le bien-être des communautés en œuvrant pour une meilleure symbiose entre la forêt, l'humain et les écosystèmes;

Sur la proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le dépôt d'un projet de reboisement sur le lot 3 511 228 et une partie du lot 3 512 204 ainsi que l'ajout d'arbres ou d'arbustes dans les parcs municipaux dans le cadre du programme de reboisement social de l'Arbre-Évolution, une coop de solidarité.

Achat de chaises empilables en vinyle : 2025-03-03, 13 **Attendu que** la salle communautaire a une capacité de 80 personnes par activité;

Attendu qu'il n'y a actuellement que 60 chaises, il serait donc idéal d'acheter 20 chaises de banquet empilables supplémentaire;

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise une dépense relative à l'achat de 20 chaises de banquet empilable; que cette dépense non prévue au budget 2025 sera puisée dans le compte « 02-130-00-520 » entretien de l'hôtel de ville.

Demande d'autorisation – projets du Marché Champêtre de Melbourne pour la saison 2025 : 2025-03-03, 14 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne demande l'approbation du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne pour un projet prévu pour 2025 pour ajouter des armoires à l'intérieur du bâtiment pour mieux ranger les boîtes et le matériel supplémentaires;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le projet du Marché Champêtre de Melbourne d'ajouter des armoires à l'intérieur du bâtiment.

Demande de commandite pour les tables fermières 2025 du Marché Champêtre : 2025-03-03, 15 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne demande une commandite de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les tables fermières 2025;

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 500 \$ en commandite au Marché Champêtre de Melbourne pour la table fermière de juillet 2025.

Dons et publicités : 2025-03-03, 16 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Société Saint-Patrick	250 \$
Patrimoine Cleveland	100 \$
12 heures de hockey – don à l'école Plein Cœur	125 \$
Journal Actualités-L'Étincelle	199 \$ (plus taxes)

Fauchage des foins : 2025-03-03, 17 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au fauchage des foins aux abords des chemins municipaux en 2025.

Fauchage / débroussaillage de toutes les glissières : 2025-03-03, 18 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au débroussaillage de toutes les glissières longeant les chemins municipaux en 2025.

Débroussaillage : 2025-03-03, 19 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Les Entreprises Philippe Berthelette* (selon les

termes de l'offre déposée aux archives) relative au débroussaillage aux abords des chemins municipaux en 2025.

Service de niveleuse : 2025-03-03, 20 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne fixe à 200 \$ le tarif horaire couvrant les services de la niveleuse avec opérateur; qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Société de Gestion des Matières résiduelles du Val-Saint-François et au Village de Kingsbury.

Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie : 2025-03-03, 21 **Attendu** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Attendu que les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2025;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu:

D'adopter le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne pour l'année 2024;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

Factures : 2025-02-03, 22 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 154 137,11 \$) et des chèques émis (montant : 11 659,88 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia - Déneigement futur du chemin de la Vallée de Melbourne : 2025-03-03, 23 Le conseiller Morrison demande, compte tenu de la largeur du chemin de la Vallée de Melbourne et du fait que l'aire de virage n'est pas terminée, comment le déneigement du chemin sera assuré à l'avenir. La directrice générale rappelle aux conseillers que des travaux sont encore prévus sur ce chemin en 2025, y compris l'achèvement de l'aire de virage.

Levée de la séance : 2025-03-03, 24 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 15. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 avril 2025.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

James Johnston
Maire